



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 6995

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le souhait exprimé par de nombreux titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) de voir inscrite parmi les options du baccalauréat la formation du brevet d'initiation aéronautique. En effet, le programme afférent à ce brevet, établi définitivement par l'arrêté du 4 novembre 1999, est de nature à favoriser l'éveil des jeunes aux disciplines scientifiques de l'aéronautique, et à préparer des insertions professionnelles valorisantes. De plus, les disciplines enseignées peuvent favoriser l'orientation future des élèves et donner une valeur supplémentaire à notre baccalauréat. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le diplôme du baccalauréat a vocation à sanctionner les enseignements reçus pendant la classe de terminale, permettant l'accès à l'enseignement supérieur, pour la série générale ou pendant le cycle terminal pour le baccalauréat technologique. L'initiation à l'aéronautique, malgré tout l'intérêt qu'elle représente, ne rentre pas dans ce cadre et donc elle ne figure pas parmi les options disponibles. Par ailleurs, les recommandations du rapport d'audit de modernisation consacré à l'organisation des examens de l'éducation nationale, publié en 2005, invitent à ne pas alourdir l'organisation du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6995

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6264

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2345